



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



RÉGION DE GENDARMERIE DE MIDI-PYRÉNÉES
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE
DE TARN-ET -GARONNE
Colonel Christophe DANIEL
commandant le groupement

Le 20 mai 2015
N° 21765/INT/GEND/RGMP/GGD82

Monsieur,

Par courrier en date du 30 avril 2015, adressé au Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, vous sollicitez des renseignements relatifs à l'enregistrement de deux procès-verbaux établis les 2 et 3 juin 2009 par l'adjudant-chef RICARD de la brigade de BEAUMONT-DE-LOMAGNE.

Après vérifications des registres et des archives, j'ai l'honneur de vous informer que les procès-verbaux numéros 574/2009 en date du 3 juin 2009 et 859/2009 en date du 31 août 2009 ont bien été enregistrés et transmis à madame le Procureur de la République à MONTAUBAN. Les suites données ne sont pas connues de mes services.

J'attire votre attention que selon les dispositions de l'article 190 du code de procédure pénale, il appartient au ministère public seul de décider s'il y a lieu de requérir la réouverture de l'information sur charges nouvelles.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

et de vos vœux les plus respectueux.

Monsieur Gérard PELLO
Médecin
12 rue Pierre Fermat
82500 BEAUMONT DE LOMAGNE
Copie à :
Général d'armée Denis FAVIER
Directeur Général de la Gendarmerie Nationale
Cabinet
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

